



PV en allemagne Cannabis Aidez moi svp

Par **pierrepaulyjacque**, le **09/12/2014** à **17:47**

Bonjour,

Suite à un séjour de vacances à Berlin au mois d'août, je me suis fais contrôler arbitrairement par la polizei. En effet je me suis fais controler positif sous THC (test urinaire et sanguin). Or je n'avais fumer que la veille au soir (en sortie de boîte). J'ai fini par signer un papier où je ne comprenais rien après avoir donner une somme de 350 euros et ils m ont dit que j'allais recevoir une amende en France avec le reste de la somme due. A ce jour j'ai reçu la fameuse lettre (par courrier suivit)avec une amende d'un montant de 765 euros (moins les 350 euros, donc il me reste à payer 415). Le tout est écrit en allemand et je comprend malheureusement rien. De plus, il y a un avis en anglais qui stipule que je dois leur envoyer mon permis de conduire pour mettre en place l'interdiction de conduite. Mon problème et que je suis auxiliaire de vie et j'utilise ma voiture 6 jours sur 7 pour transporter des personnes en situation d'handicap. Vous voyez mon problème...

Cette histoire me tracasse vraiment car je ne comprend rien à la lettre qu'ils m'ont envoyer et je ne veux pas envoyer mon permis (au risque de conduire sans permis avec des personnes handicapés). Que se passe t'il si je fais l'autruche ? J'ai beson d'un conseil juridique en urgence svp

PS: Je précise que j'ai jamais reçu/signer un papier écrit sous langue française.
Merci pour vos éclaircissements.

Par **razor2**, le **10/12/2014** à **11:21**

Bonjour, si vous faites l'Autruche et si vous n'avez pas prévu de retourner en Allemagne, à priori, vous ne risquez pas grand chose. Il y a bien des accords entre certains pays pour le "relai" des poursuites (ce pourquoi vous avez reçu ce courrier à votre domicile), mais je doute que l'Etat français puisse enclencher des poursuites à votre encontre au nom de l'Etat Allemand...

D'autres confirmeront ou infirmeront.

Par contre si vous avez prévu de retourner en Allemagne, faire l'Autruche n'est pas une bonne idée dans l'hypothèse où vous vous ferez à nouveau contrôler là bas...

Par **pierrepaulyjacque**, le **13/12/2014** à **13:10**

Bonjour,

En effet vous avez bien raison. Lorsque je me suis fait contrôler là bas ils m'ont prévenu que je risquer la prison si je me trouver sur le territoire avec ce pv impayé (reste à vérifier mais en france c'est la même application). Bref j'ai bien fini par régler mon amende parcontre j'ai pas pu recevoir des infos car au comico personne voulais parler en anglais (j'ai essayer de me communiquer avec eux par téléphone). J'ai donc fini par garder mon permis.

Merci pour votre réponse.

Bonne journée.

Par **seba0209**, le **12/02/2015** à **15:43**

Salut. Peux tu me dire après combien de temps plus ou moins tu as reçu la lettre? Merci